



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2020-08016

PUBLIÉ LE 21 AOÛT 2020

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-08-20-004 - Arrêté Habilitation Etude Impact ACTION COM DEVELOPPEMENT (2 pages)	Page 3
37-2020-08-20-005 - Arrêté habilitation étude impact AQUEDUC GMS (2 pages)	Page 6
37-2020-08-20-006 - Arrêté habilitation étude impact AUDDICE URBANISME (3 pages)	Page 9
37-2020-08-20-007 - Arrêté habilitation étude impact BOOMING (2 pages)	Page 13
37-2020-08-20-008 - Arrêté habilitation étude impact CBRE (3 pages)	Page 16
37-2020-08-20-009 - Arrêté habilitation étude impact INTENCITE (2 pages)	Page 20
37-2020-08-20-010 - Arrêté habilitation étude impact RMD (2 pages)	Page 23
37-2020-08-20-011 - Arrêté habilitation étude impact SIGMA PRISMA-Portugal (3 pages)	Page 26

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-08-20-004

**Arrêté Habilitation Etude Impact ACTION COM
DEVELOPPEMENT**



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU DE LA COORDINATION
DES SERVICES DE L'ETAT**

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact
en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SARL ACTION COM DEVELOPPEMENT domiciliée 47-49 rue des vieux greniers – BP 60151 – 49301 CHOLET Cedex pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La SARL ACTION COM DEVELOPPEMENT domiciliée 47-49 rue des vieux greniers – BP 60151 – 49301 CHOLET est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible . Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 20 août 2020
signé : Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SARL Siret : 423 537 430 R.C.S. Angers
Nom et adresse de l'organisme
SARL ACTION COM DEVELOPPEMENT Siège social : 47-49 rue des vieux greniers – BP 60151 – 49301 CHOLET Cedex Tél : 02 41 49 06 20 adresse électronique : bgonzales@actioncomsolutions.fr
Représentant légal
M. Bernard GONZALES
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
M. Bernard GONZALES
Mme Catherine GRIPAY
Mme Priscilla AUDOIN
Mme Charlotte AUDOUIN

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-08-20-005

Arrêté habilitation étude impact AQUEDUC GMS



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU DE LA COORDINATION
DES SERVICES DE L'ETAT**

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact
en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SAS AQUEDUC GMS domiciliée 10 rue du Premier Mai – 11100 NARBONNE pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SAS AQUEDUC GMS domiciliée 10 rue du Premier Mai – 11100 NARBONNE est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible . Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 20 août 2020
signé : Corinne ORZECOWSKI

Annexe

Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation

Statut juridique

SAS
Siret : 444 846 042 R.C.S. Narbonne

Nom et adresse de l'organisme

Société AQUEDUC GMS
Siège social : 10 rue du Premier Mai – 11100 NARBONNE
Tél : 04 68 65 31 95
adresse électronique : aqueduc@aqueduc.fr

Représentant légal

M. Bruno ZAGROUN

Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation

M. Bruno ZAGROUN

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-08-20-006

Arrêté habilitation étude impact AUDDICE URBANISME



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU DE LA COORDINATION
DES SERVICES DE L'ETAT**

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact
en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SARL AUDDICE URBANISME domiciliée Zone Ecoparc – rue des Petites Granges – 49400 SAUMUR dont le siège est domicilié Zac du Chevalement – 5 rue des Molettes – 59286 ROOST-WARENDIN pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL AUDDICE URBANISME domiciliée Zone Ecoparc – rue des Petites Granges – 49400 SAUMUR dont le siège est domicilié Zac du Chevalement – 5 rue des Molettes – 59286 ROOST-WARENDIN est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible . Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 20 août 2020

signé : Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SARL Siret : 353 927 775 R.C.S. Douai
Nom et adresse de l'organisme
Société AUDDICE URBANISME Zone Ecoparc – rue des Petites Granges – 49400 SAUMUR Siège social : Zac du Chevalement – 5 rue des Molettes – 59286 ROOST-WARENDIN Tél : 02 41 51 98 39 adresse électronique : contact.urbanisme@auddice.com
Représentant légal
M. Sébastien AGATOR
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
Mme Solène DURAND
M. Antoine LENORMAND
M. Vincent MAHEUT
Mme Céline RAZE-MOREL
M. Quentin RIOCHET

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-08-20-007

Arrêté habilitation étude impact BOOMING



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU DE LA COORDINATION
DES SERVICES DE L'ETAT**

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact
en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SARL BOOMING domiciliée 43b rue du Rabin Sichel – 57370 PHALSBOURG pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL BOOMING domiciliée 43b rue du Rabin Sichel – 57370 PHALSBOURG est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible . Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 20 août 2020
signé : Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SARL Siret : 818 161 580 R.C.S. Metz
Nom et adresse de l'organisme
Société BOOMING Siège social : 43b rue du Rabin Sichel – 57370 PHALSBOURG Tél : 06 16 17 59 98 adresse électronique : alemounaud@sarlbooming.com
Représentant légal
M. Arnaud LEMOUNAUD
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
M. Arnaud LEMOUNAUD

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-08-20-008

Arrêté habilitation étude impact CBRE



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU DE LA COORDINATION
DES SERVICES DE L'ETAT**

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact
en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SAS CBRE Conseil & Transaction domiciliée 76 rue de Prony – 75017 PARIS pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SAS CBRE Conseil & Transaction domiciliée 76 rue de Prony – 75017 PARIS est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible . Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 20 août 2020
signé : Corinne ORZECOWSKI

Annexe

Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation

Statut juridique

SAS
Siret : 433 951 282 R.C.S. Paris

Nom et adresse de l'organisme

Société CBRE Conseil & Transaction
Siège social : 76 rue de Prony – 75017 PARIS
Tél : 01 53 64 00 00
adresse électronique : marche.public@cbre.com

Représentant légal

M. Fabrice ALLOUCHE

Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation

M. Jérôme LE GRELLE

M. Xavier NOURRIT

Mme Laurène PADONOU

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-08-20-009

Arrêté habilitation étude impact INTENCITE



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU DE LA COORDINATION
DES SERVICES DE L'ETAT**

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact
en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SARL INTENCITE domiciliée 33 Cité industrielle – 75011 PARIS pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL INTENCITE domiciliée 33 Cité industrielle – 75011 PARIS est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible . Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 20 août 2020
signé : Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SARL Siret : 531 498 830 R.C.S. Paris
Nom et adresse de l'organisme
Société INTENCITE Siège social : 33 Cité industrielle – 75011 PARIS Tél : 07 66 87 36 99 adresse électronique : admin@intencite.eu
Représentant légal
M. Nicolas BONNEFOY
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
M. Nicolas BONNEFOY
Mme Alexandra BOUFTANE
M. Ulrich SOUDEK

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-08-20-010

Arrêté habilitation étude impact RMD



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU DE LA COORDINATION
DES SERVICES DE L'ETAT**

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact
en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SAS RMD domiciliée Zone Albipôle – 4 avenue Albipôle – 81150 TERSSAC pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SAS RMD domiciliée Zone Albipôle – 4 avenue Albipôle – 81150 TERSSAC est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible . Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 20 août 2020
signé : Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SAS Siret : 412 895 161 R.C.S. Albi
Nom et adresse de l'organisme
Société RMD Siège social : Zone Albigèze – 4 avenue Albigèze – 81150 TERSSAC Tél : 05 63 38 98 66 adresse électronique : c.roque@societe-rmd.com
Représentant légal
Mme Carole ROQUE
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
Mme Carole ROQUE

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-08-20-011

Arrêté habilitation étude impact SIGMA
PRISMA-Portugal



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU DE LA COORDINATION
DES SERVICES DE L'ETAT**

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact
en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SARL SigmaPrisma Consultor LDA dont le siège social situé Rua Dr José Francisco Teixeira Azevedo N 8800 – 075 CONCEICAO TAVIRA (Portugal), immatriculée au Ministère de la Justice 515829684 de l'Institut des registres et des Notaires du Portugal, dont l'établissement français Sigma Prisma est domicilié chez M. Philippe LE RAY, 8 rue Saint Vincent - 56000 Vannes, pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL SigmaPrisma Consultor LDA dont le siège social situé Rua Dr José Francisco Teixeira Azevedo N 8800 – 075 CONCEICAO TAVIRA (Portugal), immatriculée au Ministère de la Justice 515829684 de l'Institut des registres et des Notaires du Portugal, dont l'établissement français Sigma Prisma est domicilié chez M. Philippe LE RAY, 8 rue Saint Vincent - 56000 Vannes est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible . Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 20 août 2020

signé : Corinne ORZECOWSKI

Annexe

Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation

Statut juridique

SARL
Ministère de la Justice 515829684 de l'Institut des registres et des Notaires du Portugal

Nom et adresse de l'organisme

Société SigmaPrisma Consultor LDA
Siège social : siège social situé Rua Dr José Francisco Teixeira Azevedo N
8800 – 075 CONCEICAO TAVIRA (Portugal)
(établissement français Sigma Prisma est domicilié chez M. Philippe LE RAY
8 rue Saint Vincent - 56000 Vannes)
Tél : 07 86 90 49 91
adresse électronique : philippeleray.sigmaprisma@gmail.com

Représentant légal

M. Philippe LE RAY

Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation

M. Philippe LE RAY